



**Discours d'Annick Girardin**  
**Inauguration de l'IRA de Lille**  
**Jeudi 7 juillet 2016**

Monsieur le Directeur,

Mesdames et Messieurs,

C'est un grand plaisir d'être ici avec vous, à Lille, au sein de l'institut régional d'administration. Au nombre de 5 sur le territoire, les IRA sont de prestigieuses écoles de service public où sont formés les cadres de la fonction publique de l'Etat. C'est dans ces établissements que sont formés les femmes et les hommes qui constitueront la colonne vertébrale de notre administration future.

Si nous sommes réunis aujourd'hui, c'est pour inaugurer les locaux réhabilités de cette ancienne usine de filature. En investissant ce vaste espace chargé d'histoire, l'IRA de Lille poursuit son développement pour le bonheur des enseignants et des étudiants. Et ce n'est pas un hasard si la diversité constitue le thème privilégié de cette inauguration.

Car oui, le développement des écoles de service public passe par une plus grande ouverture dans la diversité des recrutements. Et je remercie tout particulièrement le Président du Conseil d'administration et la directrice pour leur invitation, leur accueil et l'organisation de cette table-ronde particulièrement enrichissante.

Depuis ma prise de fonction, c'est la deuxième fois que j'ai le bonheur de me rendre dans un IRA après celui de Metz. Ces deux déplacements ont renforcé ma conviction que les IRA sont des institutions exemplaires. Ils incarnent cette fonction publique au plus près des administrés et des acteurs en région-publiques ou privés, économiques, sociaux associatifs – et désireuse de partager davantage ses connaissances et ses pratiques professionnelles pour mieux mettre en œuvre les projets au service de l'intérêt général.

Dans le prolongement de la convention de Nanterre du 26 novembre dernier qui réunissait les 75 écoles de service public, je souhaite réaffirmer devant vous leur rôle majeur. Ce rôle, c'est celui de former nos futurs fonctionnaires, cadres ou encadrants tout au long de leur carrière. Ces écoles sont les rampes de lancement de nos agents. Elles constituent une étape structurante dans la perception que se fait le fonctionnaire de sa future fonction.

Vos écoles savent également faire appel aux nouvelles méthodes de formations et aux nouvelles technologies, notamment numériques, pour servir les actions de formation qui construiront le « fonctionnaire de demain ». Car c'est de cela qu'il s'agit : former des fonctionnaires conscients de l'ampleur de leurs futures tâches au service de l'Etat et donc les rendre plus attentifs aux nouvelles attentes de leurs concitoyens.

Permettez-moi à cette occasion de m'attarder sur deux points qui me tiennent à cœur :

- Le premier, c'est ma reconnaissance aux agents publics qui s'engagent en tant que formateurs occasionnels. Je sais combien il est difficile de s'extraire de son travail quotidien pour se consacrer à la formation des futurs fonctionnaires.

Mais c'est bien là le principe de fonctionnement de nos écoles de service public : celui d'être formé par ses pairs. Je souhaite que ces fonctions soient davantage reconnues dans les parcours des agents qui s'engagent au service des autres. Car vous êtes les formateurs de demain et c'est cette réciprocité que je veux défendre et préserver.

- La seconde est l'importance que j'attache à l'articulation entre la formation statutaire, dispensée à l'issue de la réussite à un concours et la formation professionnelle tout au long de la carrière; ce continuum de formation doit être revisité et encore amélioré pour tenir compte de l'évolution des profils des lauréats aux concours et des besoins nouveaux exprimés par les employeurs publics en matière d'expertise et de culture managériale.

Le 12 avril dernier, j'ai lancé une grande concertation sur le recrutement, le développement des compétences et l'accompagnement des parcours professionnels dans la fonction publique. L'occasion d'échanger sur ces enjeux de taille avec les partenaires sociaux et les employeurs publics.

Vous le constatez, les 75 écoles de service public occupent une place de choix dans le dispositif de formation professionnelle, initiale et continue.

Au-delà de la formation des fonctionnaires, vos écoles ont également un rôle dans le rayonnement, la valorisation et l'accompagnement vers les métiers du secteur public. Vos écoles ont compris la nécessité de s'ouvrir à des populations qui, pour de multiples raisons, se trouvent éloignées de la fonction publique et ne l'appréhendent souvent qu'en qualité d'usager.

Et j'avoue avoir particulièrement apprécié les échanges lors de la table-ronde. Ils montrent bien que l'ouverture de la Fonction publique n'est plus la lubie de quelques-uns mais un objectif très largement partagé. D'ailleurs, vous avez fait part d'un certain nombre de constats. Et peut-être même que ces constats ont été tempérés par ma présence... A moi, maintenant, de vous indiquer sur quelles pistes le gouvernement travaille.

L'une de mes priorités est d'ouvrir la fonction publique le plus largement possible. L'ouvrir à tous, sans distinction. Nul ne doit pouvoir se sentir exclu de la possibilité de servir l'intérêt général.

Nul ne doit voir dans la fonction publique une forteresse impénétrable gardée par quelques privilégiés. La fonction publique appartient à tous et ouvre les bras à tous ceux qui épousent ses principes, ses droits tout autant que ses devoirs.

Ce rôle, l'IRA de Lille l'a tout particulièrement pris en compte en développant son réseau de classes préparatoires intégrées jusqu'à Nanterre et Valenciennes. Je pense également à l'ouverture prochaine de classes à Amiens puis Rouen en lien avec les Instituts de préparation à l'administration générale (IPAG). Les classes préparatoires intégrées ont fait leur preuve. Elles concilient la méritocratie et la démocratisation de la fonction publique. Avec près de 52 % de réussite pour les élèves qui suivent cette formation, ce dispositif est un franc succès.

Ces mesures d'encouragement à la diversité dans les recrutements initiaux seront renforcées. La fonction publique doit être à l'image de la société qu'elle a vocation à servir.

C'est pour cela que la circulaire du 8 mars, que j'ai signée dès ma prise de fonction, insiste sur plusieurs points qui me sont chers :

- la recherche ciblée des étudiants répondant aux critères de recrutement dans les classes préparatoires intégrées (mérite et critères sociaux),
- le renforcement du nombre de places offertes
- la généralisation de ce dispositif autant que cela est possible et pertinent.

Il y a actuellement 550 places dans les classes préparatoires intégrées. L'objectif du gouvernement est de doubler ce chiffre pour parvenir à 1000 places l'année prochaine dans la fonction publique de l'Etat et dans la territoriale. Un objectif en voie d'être réalisé, ce dont nous pouvons nous féliciter pour l'avenir de la fonction publique.

Ces mesures qui participent plus généralement de la lutte contre les discriminations, les préjugés et les stéréotypes doivent également se prolonger dans la manière dont les élèves-fonctionnaires sont évalués voire classés. C'est une exigence morale qui s'impose à nous.

Dans le cadre des comités interministériels « Egalité et citoyenneté » de 2015 et de celui tenu le 13 avril dernier à Vaulx-en-Velin auquel j'ai participé avec le gouvernement, des dispositions très précises ont été prises.

La première, initiée en juin 2015, visait à établir un état des lieux de la diversité dans les recrutements, tiré du traitement des données issues des concours externes et de campagnes de *testing*. C'est l'objet de la mission confiée à Yannick L'HORTY, économiste professeur des universités à Marne-la-Vallée. Ce dernier devrait nous remettre son rapport dès lundi prochain.

La seconde est la mission confiée par le Premier ministre à Olivier ROUSSELLE de dresser, d'ici la rentrée 2016, un état des lieux des pratiques en matière de recrutement dans les écoles de service public. Cet état des lieux ne devra négliger aucun aspect du processus de recrutement et abordera :

- la composition des jurys et des comités de sélection
- la formation et les modalités de titularisation dans les écoles de service public
- la diversification des profils accédant au recrutement
- mais aussi la gouvernance de ces écoles et notamment la composition des conseils d'administration.

Ce travail d'introspection de la fonction publique permettra également d'identifier les voies d'amélioration possible et d'engager les actions pour franchir une étape supplémentaire. J'ai la conviction que la multiplication des voies d'accès à la fonction publique est un outil essentiel pour une meilleure diversification des profils recrutés.

Notre calendrier est ambitieux puisque d'ici la fin de cette année, il conviendra de tirer de ces constats des axes d'amélioration et de les mettre en œuvre très rapidement. J'ajoute que ces plans que je qualifie volontiers de « plans diversité des écoles de service public » s'inscrivent pleinement dans les démarches engagées par ailleurs par les ministères, pour obtenir la labellisation - parfois « double » - au titre de la « diversité » et de « l'égalité professionnelle femmes-hommes ».

Une fois encore, le gouvernement fait preuve d'une exigence de réussite à destination des jeunes, diplômés ou non, parfois décrocheurs du système scolaire, et vers les demandeurs d'emploi, pour les amener à s'engager dans la fonction publique.

C'est tout le sens des quatre amendements que je viens de proposer dans le cadre du projet de loi « Egalité et citoyenneté » :

- Le premier propose une collecte obligatoire des données relatives aux candidats lors des recrutements dans la fonction publique.
- Le second a pour objet de faciliter l'orientation des étudiants et leur faire prendre connaissance des voies d'accès les plus adaptées à leur profil
- Le troisième vise à favoriser l'accès des jeunes peu ou pas diplômés aux emplois de catégorie C en assouplissant le dispositif du parcours d'accès aux carrières (PACTE).
- Enfin, le quatrième amendement doit favoriser l'accueil des collégiens et des lycéens en période d'observation professionnelle dans les administrations.

Comme vous pouvez le constatez, ces amendements ont vocation à valoriser l'apprentissage dans le secteur public et à rappeler l'attachement fondamental du gouvernement au principe d'égalité dans le traitement qui est fait aux candidats dans l'accès à la fonction publique.

Parallèlement, à mon initiative, un travail a été fait avec les organisations syndicales pour encourager le pré-recrutement de jeunes de moins de 28 ans éloignés de l'emploi en catégorie B et A. Cette mesure ne concerne pas directement les écoles de service public mais relève de la même dynamique : celle d'ouvrir socialement la fonction publique.

Dans cette mission, je sais pouvoir compter sur vous et sur l'ensemble des écoles de service public, rassemblées au sein de réseaux associatifs comme le réseau des écoles de service public (RESP) que je salue tout particulièrement.

Mais, dans « l'esprit de Nanterre », cet engagement ne pourra prendre de sens que si l'ensemble des partenaires tels les universités, les autres grandes écoles, les écoles de service public, le service public de l'emploi, le secteur privé et les administrations recrutantes y sont associés étroitement.

Votre engagement sans faille au service du collectif, vos résultats et votre présence témoignent de cette volonté. C'est pourquoi, une fois encore, je souhaitais assister à cette inauguration. Pour mettre en valeur votre engagement et le travail accompli. Pour échanger avec vous tous sur le thème de la diversité ; ayant fait de la jeunesse l'un des trois axes

majeurs de mon action, il m'est toujours très agréable de rencontrer et écouter les fonctionnaires en devenir.

Si je suis venu aujourd'hui, c'est aussi pour montrer le dynamisme des IRA, que la réhabilitation des locaux incarne matériellement. Enfin permettez-moi de souhaiter d'excellentes vacances à tous les étudiants présents aujourd'hui. L'occasion pour eux de prendre du repos avant de rejoindre leur administration d'affectation début septembre.

Je vous remercie.